

# REGLEMENT DU JEU - CONCOURS FACEBOOK

## CINEMA BONNE GARDE

### "RETROUVEZ LE TITRE DU FILM ET GAGNEZ 2 PLACES DE CINE"

---

#### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Le cinéma Bonne Garde (ci-après la Section Cinéma de l'Association Sportive et Culturelle Bonne Garde) immatriculée à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) sous le numéro : 786094185 00018 dont l'adresse est 20, Rue Frère Louis, 44200 Nantes.

Organise du vendredi 15 janvier 2016 au lundi 3 juillet 2017, un jeu bimensuel gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Retrouvez le titre du film et gagnez 2 places de ciné" (ci-après dénommé « le Jeu - concours»), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

#### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi qu'un compte Facebook valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de l'association organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

L'association organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

L'association organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. L'association organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.



19/01/2016

Section Cinéma de l'Association Sportive et Culturelle La Bonne Garde.

20, Rue du Frère Louis, 44200 Nantes

Tel : 02 51 83 66 71 51 83 71

[www.cinemalebongarde.com](http://www.cinemalebongarde.com)

<https://www.facebook.com/cinema.bongarde>

# REGLEMENT DU JEU - CONCOURS FACEBOOK

## CINEMA BONNE GARDE

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en aimant et publiant en commentaire du post une réponse à l'énigme énoncée sur le visuel sur la publication de la page fan Facebook de Cinéma Bonne Garde (<https://www.facebook.com/cinema.bonnegarde>).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

### ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera tiré au sort via le générateur RANDOM.ORG le lendemain de la fin du jeu.

Afin d'être sélectionné pour le tirage au sort, celui-ci devra :

1. Avoir aimé le post
2. Avoir publié en commentaire du post la bonne réponse à l'énigme énoncée

Le jour du tirage au sort, le gagnant sera informé en commentaire du post et par le biais d'un tag mentionnant son nom afin qu'il en soit notifié. Il lui sera alors demandé d'envoyer un message privé via Facebook au Cinéma Bonne Garde. Après la mise en contact, l'organisateur du jeu confirmera la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Le gagnant devra ainsi fournir son identité réelle Prénom et Nom. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le jeu est doté du lot suivant, attribué au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant :  
2 places de cinéma au cinéma Bonne Garde d'une valeur unitaire de 5 euros TTC, soit 10 euros pour le lot et valable pour une durée de 1 mois et pour toutes les séances.

Un ticket à imprimer désignant ces 2 places gagnées sera transmis au gagnant en pièce jointe d'un message privé via Facebook. Le nom du gagnant sera stipulé sur le ticket (Prénom Nom + un invité sans précision nominative pour ce dernier). Le gagnant devra présenter le ticket en version papier au caissier du cinéma Bonne Garde ainsi qu'une pièce d'identité ou tout autre document attestant de son identité. Le ticket est nominatif et ne peut en aucun cas être offert.

Le ticket n'est valable qu'une seule fois, les 2 places n'étant pas dissociables. Si le gagnant se présente



19/01/2016

Section Cinéma de l'Association Sportive et Culturelle La Bonne Garde.

20, Rue du Frère Louis, 44200 Nantes

Tel : 02 51 83 66 71 51 83 71

[www.cinemalebonnegarde.com](http://www.cinemalebonnegarde.com)

<https://www.facebook.com/cinema.bonnegarde>

# REGLEMENT DU JEU - CONCOURS FACEBOOK

## CINEMA BONNE GARDE

sans invité, le ticket sera considéré comme utilisé et le gagnant ne pourra pas bénéficier de la seconde place. Il ne lui sera remis aucun remboursement.

La validité d'un mois est à compter du jour de l'envoi du ticket de gain envoyé en message privé.

L'association organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'association organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

### ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

### ARTICLE 7 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Aucun remboursement des frais d'impression du ticket indiquant les 2 places gagnées ne sera effectué.



19/01/2016

Section Cinéma de l'Association Sportive et Culturelle La Bonne Garde.

20, Rue du Frère Louis, 44200 Nantes

Tel : 02 51 83 66 71 51 83 71

[www.cinemalebonnegarde.com](http://www.cinemalebonnegarde.com)

<https://www.facebook.com/cinema.bonnegarde>